AVIS PUBLIC

Anjou
Montréal

ORDONNANCE 1333-O.50

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 10 septembre 2019, l'ordonnance 1333-O.50, afin de modifier la signalisation routière, soit pour :

- aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées devant le 7776, de l'avenue Lévesque, entre le 7776 et le 7786, de l'avenue Lévesque;
- aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées devant le 7805 de l'avenue Guy, entre le 7799 et le 7805, de l'avenue Guy;
- retirer la zone de stationnement pour personnes handicapées située entre le 9093 et le 9101 de l'avenue de Louresse;
- retirer la zone de stationnement pour personnes handicapées située située devant le 7415 de l'avenue Mousseau.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 11 septembre 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut